

AFFAIRE N°7 - Modernisation de l'éclairage public - approbation de l'avant-projet.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant son programme d'équipement de la Ville, la Municipalité envisage la modernisation de son éclairage public. Un avant projet sommaire a été établi par les services techniques communaux.

Les travaux concerneront les secteurs ci-après et se décomposeront en 2 tranches.

Tranche 1974

- Rues Saint-Jacques, Voltaire, Monseigneur de Beaumont ;
- CD 44 (du carrefour du Butor au croisement de l'ex. RN2) ;
- Voie de desserte du campus universitaire ;
- Voie du CES du Chaudron ;
- Rue de la République ;
- Prolongement de la Rue Malartic ;
- Rue Lucien Gasparin ;
- Rue Ruisseau des Noirs.

Tranche 1975

- Rue de Paris ;
- Rue Maréchal Leclerc ;
- Chemin Desbassyns ;
- Remplacement des points lumineux existants à lumière mixte par des lampes à ballon fluorescent de 250 watts.

Le coût total de l'opération se chiffre à 2 969 672 F 38 (ou 148 483 619 F CFA), serait financée par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'adopter cet avant-projet ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE - Au moment où l'on demande à tout le monde de faire des restrictions d'électricité, est-ce que vous pensez que c'est le moment de faire une extension d'électricité dans la ville de Saint-Denis.

M. MONDON - Il faut bien éclairer la ville.

LE MAIRE - On demande de faire des restrictions, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas éclairer la ville. Nous avons des lampadaires qui éclairent mieux et consomment moins d'électricité.

Mme ROCHE - Actuellement, dans la rue Malartic, toutes les lampes marchent en même temps. On pourrait éclairer une lampe sur deux, car il n'y a pas une seule personne dans cette rue.

LE MAIRE - A chaque fois qu'on éteint le jardin, il est saccagé.

MME ROCHE - On pourrait éteindre une lampe sur deux.

LE MAIRE - On pourrait demander à faire des restrictions d'horaires.

M. LAPIERRE - Monsieur le Maire, il y a plus d'un an, un ingénieur est monté au Brûlé, accompagné d'une assistante pour voir ce qu'on pourrait faire pour l'éclairage.

LE MAIRE - On parle de l'éclairage urbain. Le Brûlé est prévu dans l'éclairage rural.

Je mets aux voix, le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Approuvé
Saint Denis, le 10.3.75
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Une copie certifiée conforme
le Directeur des
Finances et des Collectivités locales
Signé: P. BIANCHI